

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 19 avril 2017

LA VILLE DE NANGIS ET GRAND PARIS AMENAGEMENT ASSOCIÉ À GEOTERRE SIGNENT UN TRAITÉ DE CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR UN NOUVEAU QUARTIER DE 35 HECTARES



De g à d : Arnaud Pautigny, PDG de Geoterre, Michel BILLOUT, Sénateur Maire de Nangis, Ariane BOULEAU SAIDE, Directrice générale adjointe de Grand Paris Aménagement

La Ville de Nangis et le groupement composé de Grand Paris Aménagement et Geoterre ont signé mardi 18 avril 2017 un traité de concession d'aménagement d'une durée de 10 ans pour aménager la ZAC de la « Grand Plaine ». Sur ce secteur de 35 hectares, un nouveau quartier mixte composé de 600 logements (dont 30% de social) verra le jour. 5 hectares seront destinés au développement économique et commercial de la ville. Un gymnase et une maison des associations complètent ce programme ambitieux.

A l'occasion de cette signature, Michel BILLOUT, Sénateur Maire de Nangis, a souligné que le projet porté par Grand Paris Aménagement et Geoterre répondait parfaitement à l'ambition de la ville d'assurer un développement maîtrisé et harmonieux, et à ses objectifs en termes de mixité sociale, de respect de l'environnement et de développement économique. Grand Paris Aménagement et Géoterre ont fait de la production d'une diversité de logement l'un des piliers du projet, pour offrir des parcours résidentiels adaptés aux attentes des nangissiens et pour accueillir de nouveaux habitants. Ce nouveau quartier sera connecté à l'existant et vise l'exemplarité environnementale dans une démarche HQE-A.

Michel BILLOUT s'est félicité « que Grand Paris Aménagement s'intéresse des territoires comme Nangis », et apportent l'expertise et les moyens d'un établissement public de l'Etat, en s'associant à un acteur local de l'aménagement comme Geoterre La directrice générale adjointe de Grand Paris Aménagement a souligné qu'en tant qu'acteur du développement de tous les territoires, il était naturel que l'établissement public s'investisse en grande couronne francilienne, où les enjeux en termes de logements et de dynamisme économique sont essentiels pour l'équilibre régional. Enfin Arnaud PAUTIGNY, Président de Geoterre, a remercié les élus de Nangis et assuré « la commune de sa parfaite disponibilité pour faire de la Grande Plaine un projet exemplaire »

La réalisation de l'opération d'aménagement démarrera dans les prochaines semaines, avec le lancement du marché de maîtrise d'œuvre, prévu courant mai, et des premières études (étude commerciale, et études pré-opérationnelles). Les habitants pourront rencontrer les acteurs du projet à l'occasion du carnaval de Nangis, le 13 mai prochain, avant le démarrage d'une vaste démarche de concertation qui associera les habitants, les commerçants et tous ceux qui font la ville.

L'opération de la Grand Plaine en Chiffres :

ZAC de 35 hectares

600 logements mixtes

30% de logements sociaux

1 gymnase

1 maison des associations

5 hectares dédiés à l'activité et aux commerces

La Ville de Nangis est située en Seine-et-Marne, à 60 km de Paris, 20 km de Provins et 30 km de Melun